



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : BIRAT Magali

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D24DTCP142

OBJET: CONVENTION DE PRÊT AVEC LE MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE D'UN OBJET ARCHÉOLOGIQUE PROPRIÉTÉ DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET EN DÉPÔT À SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du Musée National de Préhistoire des Eyzies-de-Tayac, pour l'organisation d'une exposition temporaire « La vie au grand air ! Il y a 23 475 ans : Chroniques Solutréennes » qui se déroulera du 12 octobre 2024 au 12 mai 2025 ;

Considérant les besoins de prêt d'un objet archéologique typique de cette période, propriété du département de Lot-et-Garonne en dépôt à SauveTerre Musée de Préhistoire, pour l'intérêt du grand public ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De mettre à disposition à titre gracieux l'objet archéologique désigné ci-dessous : pendeloque en silex, collection L. Coulonges acquise et propriété du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, conservé à SauveTerre Musée de Préhistoire :

Photo	N° Inventaire	Site (commune)	Série	Désignation	Localisation	Dimensions L x l x H mm	Matériau	Observations
	/	Cavart	Coulonges	Pendeloque en silex (?)	Musée de Sauveterre	40 x 35 mm (à vérifier)	silex	Smith 66 fig. 46 n° 8, et p. 204-206

2°) – De préciser que les modalités du prêt seront définies dans la convention tripartite annexée à la présente ;

3°) – De signer les conventions ou autres documents afférents à cette demande.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240826-D24DTCP142-AR
Reçu le 27/08/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 août 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 août 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 27 août 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com